

**Entrée en vigueur – Règlements 2023-865 et 2023-741-4**

Prenez avis que le règlement **2023-865** intitulé : « **Règlement régissant la démolition d'immeubles** » adopté le 7 août 2023 est entré en vigueur le 28 septembre 2023, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que le règlement **2023-741-4** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de construction 2013-741 afin de permettre les fondations monolithiques pour certaines catégories d'immeubles** » adopté le 7 août 2023 est entré en vigueur le 28 septembre 2023, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Ces règlements sont disponibles pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 2 octobre 2023  
(U-2023.445)

M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, greffière